Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240215-D2024_19-BF

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2024-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 15 février 2024)

Date de convocation : 30 janvier 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 26

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 15 février 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BARRAQUE, BERGES, CASSOU, LAHOURATATE, MOULAT, MOURTEROT et M., BARBAN, BEROT-LARTIGUE, BONNEMASON, CACHELOU, CARRERE, CARREY, DAGUERRE, DESSEIN, ESQUER, GARROCQ représenté par M. PINOUT, LABERNADIE, LOUSTAU, MARTIN, MONGAUGE, PARIS, REGNIER, SASSOUBRE

Absents ou excusés : Mmes BLANCHET, CLAVIER, POUEYMIROU-BOUCHET, et M. AUSSANT, CASADEBAIG, GABASTON, LEGLISE, SANZ, VISSE

Pouvoirs : Mme BLANCHET à M. MONGAUGE M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT

Secrétaire de séance : M. CACHELOU

OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME ABATTOIR (M14 soumis à TVA) – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité sans que le Président ne prenne part aux votes,** vote le Compte Administratif du budget autonome de l'ABATTOIR de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

	Prévisions	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Reports année N-1	Réalisations (avec les articles 001 et 002)	Résultats de clôture 2023 (A)	RAR 2023 (B)	RESULTATS CUMULES (A + B)
Investissement							
Dépenses	113 056,96 €	43 106,31 €	39 733,86 €	82 840,17 €	- 43 106,31 €	- €	- 43 106,31 €
Recettes	113 056,96 €	39 733,86 €	- €	39 733,86 €	- €	- €	- €
Fonctionnement							
Dépenses	88 684,10 €	15 359,35 €	- €	15 359,35 €			
Recettes	88 684,10 €	58 464,57 €	30 216,10 €	88 680,67 €	73 321,32 €		73 321,32 €
TOTAL :					30 215,01 €	- €	30 215,01 €

Le résultat cumulé est de 30 215,01 €

Le Vice-Président

Communauté de communes 64260 ARUDY

Fernand MARTIN